

Année scolaire 2020/2021  
**Demande d'admission à l'internat**

L'élève	Responsable légal 1	Responsable légal 2
Nom/Prénom :	Nom/Prénom :	Nom/Prénom :
Classe :	Adresse :	Adresse :
Date de naissance :	Téléphone	Téléphone
	Fixe :	Fixe :
	Portable :	Portable :
<b>Désignation d'un correspondant :</b> Personne de confiance pouvant être sollicitée par l'établissement en cas de situation d'urgence (problème de santé, problème de discipline, fermeture de l'internat ...)		
Nom/Prénom :	Adresse :	
Téléphone		
Lien avec la famille/l'élève :		
Je n'ai pas de correspondant, <b>je m'engage donc à me rendre disponible en cas de situation d'urgence.</b>	Signature :	
Demande déposée le :	Visa du service Vie Scolaire :	
	Accord <input type="checkbox"/>	
	Refus <input type="checkbox"/>	

**SI ACCORD :**

Liste principale	N° chambre attribuée :
Liste supplémentaire	N° :
Signature Proviseur	

***L'admission définitive à l'internat est subordonnée à :***

- ***La capacité d'accueil (lycéens prioritaires sur les étudiants)***
- ***La communication des coordonnées d'un correspondant pouvant être sollicité en cas d'urgence***

## ADMISSION A L'INTERNAT



L'internat est un service rendu à un élève afin qu'il bénéficie de conditions de travail personnel les plus favorables pour ses études.

L'internat est essentiellement un lieu d'études, de détente et de repos.

L'admission à l'internat n'est pas un droit; elle est valable pour la durée de l'année scolaire.

En début ou fin d'année scolaire au lycée, une demande d'admission est à effectuer, à l'inscription comme lors de la réinscription.

La réinscription à l'internat sera faite pour un(e) lycéen(ne) si aucun problème de comportement n'a été noté l'année précédente et dans la limite des places disponibles.

Pour toutes les demandes, **une réponse sera transmise** suite à la réunion de la commission internat, **entre le 8 et le 10 juillet 2020**, sous la forme d'une liste affichée à l'entrée de l'établissement, également consultable sur le site internet du lycée et sur le site Pronote. **Aucune réponse ne sera donnée par téléphone.**

Attention, les demandes des lycéen(ne)s sont prioritaires à celles des étudiant(e)s en BTS.

Ce dossier est à remplir pour les nouvelles demandes ainsi que pour les renouvellements. Ce dossier devra être déposé au lycée ou envoyé par mail avant le 4 juillet 2020.